



**HAL**  
open science

# Les traducteurs français de l'Histoire du concile de Trente de Paolo Sarpi

Marie Viallon, Bernard Dompnier

► **To cite this version:**

Marie Viallon, Bernard Dompnier. Les traducteurs français de l'Histoire du concile de Trente de Paolo Sarpi. Marie Viallon. La traduction à la Renaissance et à l'âge classique, Presses universitaires de Saint-Etienne, pp.13-29, 2001, 978-2-86272-208-5. halshs-04137822

**HAL Id: halshs-04137822**

**<https://shs.hal.science/halshs-04137822>**

Submitted on 22 Jun 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les traducteurs français  
de  
*l'Histoire du concile de Trente*  
de  
Paolo Sarpi

Le 14 août 1552, jour de la naissance à Venise de Pietro Sarpi, le concile de Trente est dans sa deuxième suspension depuis le 28 avril, après sa seizième session, à Bologne. Les travaux ne reprendront à Trente que le 18 janvier 1562 pour être clos le 3 décembre 1563.

**L'auteur : Fra Paolo Sarpi (1552-1623)**

Après la mort de son père Francesco Sarpi, la formation du jeune Pietro Sarpi est assurée par le très érudit Ambrogio Morelli, son oncle, qui lui inculque un bagage rigoureux en grammaire et en rhétorique. Ensuite, il suit les cours de Giovanni Maria Capella, un Servite disciple du franciscain Scot, auprès duquel il étudie la logique, la philosophie et la théologie, les mathématiques, le grec et l'hébreu.

Le 24 novembre 1566, Sarpi entre dans l'ordre des Servites et prend le nom de Paul. Dès l'année suivante, à l'occasion du chapitre général de la congrégation à Mantoue, il soutient publiquement ses 318 thèses de théologie et philosophie naturelle, en faisant preuve d'une très vaste culture. Lors de ce séjour mantouan qui se prolonge jusqu'en 1574, Sarpi prononce ses vœux définitifs (1572) et est ordonné prêtre (1574). Ce serait sa rencontre avec Camillo Oliva <sup>1</sup>, secrétaire du légat Ercole Gonzaga de Mantoue, qui aurait suscité son intérêt pour l'histoire du concile de Trente en l'incitant déjà à chercher tous les textes relatifs au concile publiés par les témoins directs <sup>2</sup>.

Ayant quitté Mantoue, Sarpi reste quelque temps à Milan où il rencontre le cardinal Charles Borromée et découvre la vie d'un diocèse en pleine réforme intérieure, selon les critères tridentins et selon les règles de la *Chiesa antica* qu'il évoquera si souvent dans ses écrits.

En août ou septembre 1575, Sarpi rentre à Venise, au couvent de Santa Maria de' Servi où il est chargé de l'enseignement de la philosophie. Sur un plan plus personnel, il se consacre aux études scientifiques (physique, chimie, médecine, anatomie, ...), poursuit ses recherches sur le concile de Trente (il rencontre Arnaud du Ferrier qui en a été un acteur en 1563, comme ambassadeur du roi de France) et travaille à son doctorat en théologie qu'il obtient, le 5 mai 1578, à l'université de Padoue. La même année, il est nommé Régent aux études de son couvent. Son ascension est irrésistible et il est élu prieur provincial de son ordre pour trois ans. C'est à ce titre qu'il participe au chapitre général de l'ordre, qui se tient à Parme en mai 1579 en la présence du cardinal Alessandro Farnese, au cours duquel il est nommé à la commission chargée de réviser le texte des Constitutions de l'ordre. Sarpi est plus particulièrement commis aux problèmes juridiques<sup>3</sup>. Ce travail l'oblige à se rendre à Rome où il reste jusqu'à ce que les textes soient publiés, en 1580.

---

<sup>1</sup> Giovanni Drei, *Per la storia del concilio di Trento. Lettere inedite del segretario Camillo Olivo*, in *Archivio storico italiano*, LXXIV (1916), 246-287.

<sup>2</sup> Fra Fulgenzio Micanzio, *Vita del Padre Paolo dell'ordine dei Servi e theologo della Serenissima Republica di Venezia*, in *Leida, Elsevier, 1646*, p.14 : "l'eccitò a cercare le cose stampate, dispute, voti, tutti li libri di quelli che si erano trovati".

<sup>3</sup> Sur ce chapitre de Parme, voir *Annales sacri ordinis fratrum servorum B. Mariæ Virginis*, II, Lucæ, 1721, p. 263 sq.

Le 8 juin 1585, lors du chapitre général célébré à Bologne, il est élu procureur général de l'ordre servite donc il doit partir pour la Curie romaine. A Rome, il obtient la confiance du pape Sixte V et il se lie d'amitié avec le cardinal Giovanni Battista Castagna, futur Urbain VII, avec Roberto Bellarmino et de nombreuses personnalités de la réforme catholique qui lui permettent de mieux saisir les finesses de la politique et de la diplomatie romaine.

En 1593, suivant le système de la *proba* (un accord tacite entre la Papauté et la République de Venise qui prévoit les propositions préliminaires des candidats à l'évêché par la Sérénissime et, après choix définitif du pontife, l'investiture par le Sénat des biens matériels liés au siège épiscopal), Sarpi est proposé par les autorités vénitiennes pour être nommé évêque de Milopotamo. Cette proposition est renouvelée en 1600 pour l'évêché de Caorle et, en 1601, pour celui de Nona, en Dalmatie. Mais, à chaque fois, Clément VIII repousse la candidature de Sarpi à cause de sa fréquentation des hérétiques (il est vrai que, depuis 1589, Sarpi a publié une grande quantité d'opuscules sur des sujets variés qui l'ont obligé à entrer en relations épistolaires avec des réformés français et genevois) et à cause de quelques problèmes disciplinaires soulevés par un informateur du nonce, le servite Gabriele Dardano. Il accuse, en effet, Sarpi de ne pas prononcer le *Salve Regina* à la fin de la messe, alors que les Constitutions servites de 1580 lui en font expresse obligation.

L'entrée de Paolo Sarpi dans l'histoire politico-religieuse de sa patrie a lieu en 1606, lors de l'affaire de l'Interdit, quand Venise s'oppose avec vigueur à la Curie romaine et choisit Sarpi comme son Consultant officiel. Sans entrer dans le détail de cette "guerre des écrits" qui faillit finir en guerre guerroyante, il suffit d'indiquer ici que l'affaire se termine le 21 avril 1607 par un décret qui lève l'Interdit et consacre la victoire de l'indépendance juridique et politique de Venise face à Rome.

Le différend vénéto-papal autour de l'Interdit a été suivi avec beaucoup d'attention en France à un moment où la question de la réception des décrets du concile demeure en débat malgré les démarches que la diplomatie pontificale a multipliées depuis de nombreuses années. Une étape avait été franchie lors de l'avènement au trône d'Henri IV qui avait promis la publication du concile en 1595, lorsqu'il avait hâte d'obtenir de Rome son absolution ; l'engagement du roi fut solennellement scellé dans les "cédules de pénitences" qui accompagnèrent la levée de son excommunication. Mais, alors que la royauté avait ainsi été conduite à s'incliner devant le pouvoir pontifical, le gallicanisme parlementaire trouva dans cette situation les bases d'un nouvel essor. Déjà, le début de la décennie 1590 avait été marqué par la publication de nombreux livres défendant les libertés de l'Eglise gallicane, tels ceux de Claude Fauchet ou de Charles Faye. Mais l'ouvrage le plus important, dont la première édition sort des presses l'année précédant l'abjuration du roi, est le traité de Pierre Pithou consacré aux *Libertés de l'Eglise gallicane* qui borne le pouvoir pontifical dans le royaume de France de deux manières : le pape ne peut intervenir dans aucune question temporelle, même relative aux clercs; quant au domaine spirituel, les décisions romaines ne peuvent être acceptées que dans la mesure où elles ne heurtent pas les principes des anciens conciles que la France a reçus. Au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, la France devient ainsi le théâtre d'une "guerre de plumes" centrée sur la question du droit d'intervention du pape dans les affaires temporelles des Etats, mais englobant aussi évidemment les débats sur l'installation de la Compagnie de Jésus, milice pontificale. Le conflit entre Venise et Rome s'inscrit dans cette conjoncture de controverses et mobilise donc particulièrement l'attention, notamment dans les milieux gallicans pour lesquels il constitue une preuve supplémentaire des velléités de domination du pape sur les Etats.

C'est alors qu'en 1595, Jacques-Auguste de Thou, président de Chambre, fait comprendre à Henri IV le risque qu'un conflit avec le Parlement que ne manquerait pas d'engendrer si l'insistance royale se faisait trop forte en faveur de la réception du concile

de Trente<sup>4</sup>. C'est pourquoi il s'adresse à Paolo Sarpi pour lui demander une histoire détaillée de la querelle, afin de l'inclure dans la dernière partie de son *Historia*.

L'attitude de Sarpi face aux cardinaux révèle son attachement à une conception de l'Église considérée comme une entité spirituelle débarrassée d'attaches temporelles, ce qui lui vaut la sympathie de Jacques Ier Stuart, roi d'Angleterre (1566-1603-1625). Auteur de traités de théologie dans lesquels il défend un retour aux origines, ce roi est également attaché au caractère national des Eglises et doit faire face, dans son propre pays, aux tentatives de Rome pour restaurer le catholicisme, par tous les moyens (voir la *conspiration des poudres* de 1604-05). C'est sur la base d'une commune opposition à Rome que Jacques Ier et Sarpi se rencontrent intellectuellement pour estimer que le concile de Trente a été, d'une part, une occasion ratée pour une réforme en profondeur de l'Église et, d'autre part, le point de départ d'un renforcement regrettable des prétentions pontificales. C'est pourquoi le roi insiste auprès de Paolo Sarpi pour qu'il s'attache à la narration de ce grand concile. Le roi prend contact avec Paolo Sarpi par l'intermédiaire de ses ambassadeurs successifs à Venise, Sir Henry Wotton puis Sir Dudley Carleton.

Sarpi, pour sa part, s'intéresse au concile de Trente depuis fort longtemps<sup>5</sup> (depuis 1567, quand il séjourne à Mantoue) et il commence la rédaction de son *Istoria del concilio tridentino* vers 1610.

Vers la fin du mois de juin 1612, le roi Jacques Ier invite Sarpi à venir en Angleterre afin d'y travailler plus paisiblement d'autant plus que circule la rumeur selon laquelle le pape aurait l'intention d'en découdre avec les théologiens vénitiens dans un contexte politique général qui lui est devenu favorable. Mais Sarpi refuse. De juin à septembre 1618, Nathanael Brent (c'est lui qui traduira l'*Histoire* en anglais<sup>6</sup>) est envoyé par l'archevêque de Canterbury, George Abbot, pour organiser le passage du manuscrit de Sarpi en Angleterre par cahiers successifs jusqu'à un total de deux cents feuillets, sous le nom de code de *canzoni*, qui sont remis pour impression à l'archevêque de Canterbury.

En mai 1619, sort des presses du typographe royal, John Bill, l'œuvre de Sarpi dont l'indélicat Marc'Antonio de Dominis a impudemment modifié le nom de l'auteur (sous l'anagramme de Pietro Soave Polano) et le titre. Celui-ci : *Historia del concilio tridentino nella quale si scoprono tutti gl'artificii della corte di Roma per impedire che nè la verità di dogmi si palesasse, nè la riforma del papato e della Chiesa si trattasse*, semble bien porter la marque du souci de De Dominis de plaire au roi anglican auquel il adresse sa dédicace.

Le 22 novembre 1619, l'*Historia* est inscrite à l'*Index*.

Dans la nuit du 14 au 15 janvier 1623, fra Paolo Sarpi meurt au couvent des Servites de Venise.

## Les traducteurs

Jean Diodati (1576-1649)

Jean Diodati est né à Genève le 3 juin 1576<sup>7</sup> dans une famille de négociants originaire de Lucques, qui avait quitté cette ville pour des raisons religieuses. Son grand-oncle Michele, disciple de Pietro Martire Vermigli, avait gagné Genève dès 1541.

<sup>4</sup> Victor Martin, *Le gallicanisme et la réforme catholique*, Paris, Picard, 1919, pp. 317-320.

<sup>5</sup> Francesc'Antonio Zaccaria, curateur de la réédition en 1792, de l'*Istoria del concilio di Trento* de Pallavicino, précise que Sarpi aurait écrit que sa propre *Istoria* "opera fu d'otto lustri", ce fut un travail de huit lustres.

<sup>6</sup> Ouvrage paru à Londres, chez Robert Barker & John Bill, 1620.

<sup>7</sup> On se reportera toujours à Eugène de Budé, *Vie de Jean Diodati, théologien genevois 1576-1649*, Lausanne, G. Bridel, 1869.

De son côté, son père, Carlo<sup>8</sup>, d'abord installé à Lyon où il était entré au service des banquiers Buonvisi et avait noué contact avec les milieux réformés de la ville, s'était à son tour réfugié sur les bords du Léman en 1567. C'est à Genève que, le 25 novembre 1572, il avait épousé en secondes noces Maria Mei, fille d'un autre marchand lucquois et future mère de Jean, elle-même arrivée dans la ville en 1562.

Quatre jours après leur mariage, ils obtiennent la *bourgeoisie* genevoise et s'intègrent totalement dans la vie politique et civile de la cité en même temps que dans l'activité bancaire et commerciale. Ils fondent la plus grosse entreprise de la ville : *La Grande boutique*. Parmi leurs dix enfants, Jean est le troisième. Très précoce, il est docteur en théologie avant l'âge de dix-neuf ans, est nommé professeur d'hébreu à 21 ans et remplace parfois Théodore de Bèze dans son enseignement sur la fin de la vie de celui-ci. Malgré de pressantes invitations, il ne sollicite sa réception comme pasteur qu'en 1608 et il devient professeur de théologie l'année suivante. Entre temps, en 1600, il a épousé Madeleine Burlamacchi, descendante d'une autre famille de réfugiés lucquois pour raisons religieuses.

Jean Diodati ne désespère pas de faire pénétrer la Réforme en Italie et, avec d'autres, estime que Venise pourrait servir de premier bastion, en profitant du contexte intellectuel et spirituel de la ville, comme de l'effet anti-romain de l'affaire de l'Interdit<sup>9</sup>. Sur place, il est certain de pouvoir compter sur des appuis, comme celui de l'ambassadeur du roi d'Angleterre, Sir Henry Wotton, à la demande duquel il effectue un voyage dans la cité des doges au milieu de l'année 1605, sous le pseudonyme de Giovanni da Coreglia<sup>10</sup>. Mais il revient assez vite à Genève, déçu par ce premier contact noué au plus fort de la crise qui conduit à l'Interdit, persuadé *que c'était moins par conviction que par haine contre Rome que plusieurs familles étaient disposées à la séparation*<sup>11</sup>. Il effectue toutefois un second voyage à Venise en septembre 1608, à nouveau sur les instances de Wotton, qui l'assure que de grands progrès ont été accomplis et qui imagine que la République pourrait d'une part adopter un compromis en matière de culte, abandonnant rapidement les cérémonies les plus contraires à l'Évangile et, d'autre part, accueillir un séminaire destiné à la propagation de la doctrine réformée. De son côté, Philippe Du Plessis-Mornay, le *pape des huguenots*, l'avait aussi encouragé à ce voyage, peut-être aussi à l'instigation de Wotton<sup>12</sup>. Selon Jean Diodati, son séjour à Venise avait aussi été souhaité par Sarpi et Fulgenzio Micanzio, en qui Du Plessis-Mornay plaçait de grands espoirs :

Il semble que Dieu ait suscité à l'Italie un autre Melancton et Luther, tant l'ung [Sarpi] est prudent en toutes ses actions, et l'autre [Micanzio] fervent, lesquels venans à estre secondés, pourroient estre instrumens de nous faire voir merveilles de nos jours<sup>13</sup>.

La durée de ce second séjour de Diodati à Venise n'est pas très longue, puisqu'il est de retour au début de novembre 1608 pour recevoir la charge de pasteur (c'est l'année de son accession au ministère). Apparemment, les contacts qu'il a eus sur place

<sup>8</sup> Selon une tradition, ce fils de Michele Diodati et d'Anna Buonvisi aurait été prénommé Carlo car il aurait été tenu sur les fonts baptismaux par l'empereur Charles-Quint qui séjournait alors à Lucques pour s'entretenir avec le pape Paul III sur l'ouverture du concile de Trente. Né à Lucques le 17 septembre 1541, il meurt à Genève le 3 mars 1625.

<sup>9</sup> Selon son biographe, Diodati *par son origine italienne, ses connaissances théologiques, son zèle chrétien, et ses travaux sur la Bible, était l'homme que désignait aux Vénitiens [désireux de l'implantation de la Réforme] le vœu général*. E. de Budé, *Vie de Jean Diodati*, p. 30-31.

<sup>10</sup> Coreglia Antelmini est une bourgade située au nord de Lucques, dans la haute vallée du Serchio. Peut-être le berceau de sa famille ?

<sup>11</sup> E. de Budé, *op. cit.*, p. 35.

<sup>12</sup> Raoul Patry, *Philippe Du Plessis Mornay, Un huguenot homme d'Etat (1549-1623)*, Paris, Fischbacher, 1933, p. 445, n. 274.

<sup>13</sup> Lettre du 16 mars 1609 à Asselineau, citée dans Raoul Patry, *op. cit.*, p. 446, n. 274.

avec Sarpi ne lui permettent pas de partager l'enthousiasme de Du Plessis-Mornay : certes, le servite jette *dans les âmes quelques semences de la vérité* et parle contre le pape ; mais il ne va guère au-delà, ce qui décourage des Vénitiens pourtant bien disposés à adhérer ouvertement à la Réforme :

Voyant le père Paolo conniver et dissimuler si profondément le fait de sa profession, cela les a toujours refroidis et arrêtés<sup>14</sup>.

Apparemment, les deux hommes se sont entretenus de manière approfondie sur l'attitude de Sarpi, qu'il a justifiée par de nombreuses raisons rapportées par Diodati dans son *Journal*. Certaines sont d'opportunité, à la fois politique et religieuse. S'il se manifestait ouvertement réformé, il serait contraint à l'exil, et les espoirs de progrès du protestantisme disparaîtraient alors; par ailleurs, le parti favorable au pape ne manquerait pas de discréditer ses adversaires en les accusant d'hérésie. D'autre part, Sarpi, à qui *Dieu ... n'a pas donné un naturel ardent, ni véhément*, pense qu'il est préférable qu'il profite de la position qui est la sienne pour poursuivre la tâche dans laquelle il peut être utile, contribuer à saper l'autorité pontificale. Enfin, il estime sa stratégie la plus adaptée car le tempérament italien suppose de procéder lentement et de manière souterraine. En bref, Sarpi fait comprendre à Diodati qu'il n'est pas l'homme du projet des huguenots<sup>15</sup>. Sans doute le servite n'a-t-il pas convaincu le bouillant théologien de Genève par ses arguments de *temporisateur*<sup>16</sup>; du moins celui-ci continue-t-il de voir en Sarpi un allié de choix dans la dénonciation de la papauté, comme le prouve l'intérêt qu'il manifeste pour l'*Histoire du concile de Trente*.

Après ce second voyage, Jean Diodati se consacre principalement à la prédication, activité dans laquelle il s'acquiert une réputation d'intransigeance. En 1614, Jean Diodati se rend à Nîmes pour assurer la prédication et il y revient en 1617. Le 7 octobre 1618, il part pour Dordrecht avec Théodore Tronchin pour représenter l'Eglise de Genève auprès de l'assemblée de l'Eglise des Pays-Bas. Il est choisi pour dresser les articles du synode mais on lui reproche bien vite son intolérance envers les Remontrants. Pour synthétiser le pouvoir de persuasion de Diodati, Jean Senebier<sup>17</sup> rapporte :

Le secrétaire du nonce en France retournait, dit-il, à Rome. En passant à Genève, il entendit prêcher Diodati : le pape Innocent X questionna le voyageur sur la ville rebelle : ce dernier peignit la situation de la petite république; il lui fit connaître son gouvernement, ses mœurs; il ajouta qu'ayant assisté au sermon de l'éloquent Jean Diodati, noble lucquois, sur ces paroles de saint Paul à Timothée *Mulieri docere non permitto, neque dominari in virum*, il avait entendu dire au prédicateur que l'Eglise romaine était scandaleusement gouvernée par Donna Olympia, maîtresse du Saint-Père. Innocent fut si touché de ce récit qu'il renvoya sur-le-champ Donna Olympia. Il apprit aussi aux Grands comment ils devaient entendre la vérité, lors même qu'elle était déchirante, et la manière noble dont ils devaient en profiter.

Fidèle à son projet de conversion à la Réforme de la patrie d'origine de sa famille, il prépare une traduction de la Bible en italien, qu'il présente à la Compagnie des pasteurs en 1603, et qui sort des presses de Jean de Tournes à Genève en 1607, accompagnée de notes marginales. La même année 1607, soixante psaumes en vers

<sup>14</sup> E. de Budé, *op. cit.*, p. 53-54.

<sup>15</sup> Cette argumentation est développée par Eugène de Budé, *op. cit.*, p. 55-56. Voir aussi Manlio Busnelli, *Etudes sur fra Paolo Sarpi*, Genève, Slatkine, 1986, p. 173-181.

<sup>16</sup> Sur les figures variées de cette attitude religieuse, Thierry Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève. Des chrétiens entre deux chaires en France au XVIe siècle*, Paris, Champion, 1997.

<sup>17</sup> Jean Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, Genève, Bander et Manget, 1786, II, pp.79-86.

paraissent chez Jean de Tournes<sup>18</sup> mais ils sont mis à l'Index par décret du 8 avril 1617. Toujours en cette année 1607, il fait paraître une traduction italienne des Evangiles<sup>19</sup>. En 1641, il donne une seconde édition de sa Bible en italien, augmentée, avec les psaumes versifiés ; elle est imprimée chez Pierre Chouët, avec un frontispice gravé par Abraham Bosse<sup>20</sup>. Promise à un grand succès, cette traduction est encore imprimée de nos jours et son ultime édition date de 1999<sup>21</sup>.

Jean Diodati révisé aussi la traduction de la Bible en français à partir de l'édition dite de Genève. Son travail est publié en cette ville en 1644, toujours avec un frontispice d'Abraham Bosse, les ouvrages sont imprimés sans nom d'éditeur, mais la marque de Pierre Aubert ou celle de Pierre Chouët sont ajoutées au poinçon sec.

François Véron, l'infatigable polémiste catholique, consacre un opuscule à ce travail de Diodati, à qui il reconnaît le mérite d'avoir corrigé un certain nombre d'erreurs, mais pour ajouter aussitôt que celles qui ont été introduites sont en bien plus grand nombre :

Le Lecteur se persuadera aisément que la Traduction de cet italien empire le François des autres Bibles, et que cet estrange, pensant corriger les vieilles Bibles de Genève, qui estoient au temps de la 1 Version d'Olivetean en vieux Gaulois, poly par après selon le temps, spécialement en la dernière Traduction de 1588, y aura meslé des phrases et des façons de parler non receües en nostre langue<sup>22</sup>.

En 1646, Diodati publie à Genève, chez Pierre Chouët, *Les psaumes de David en rime*, œuvre qu'il ne conçoit pas comme concurrente à la version reçue officiellement dans l'Eglise Réformée mais comme un soutien et une aide à la dévotion personnelle :

Jamais n'a été trouvé estrange, ni n'a causé aucun inconvenient, d'avoir en l'Eglise Chrestienne diverses translations de la Bible, diverses sortes de prieres, de compositions de Pseaumes, de cathechismes, et d'autres semblables pieces de piété ; les unes establies par autorité legitime, ou par longue prescription de coutume, dans les usages Ecclesiastiques ; les autres, laissées par les exercices, devotions, et instructions privées<sup>23</sup>.

Les annotations, dont Diodati accompagne ses traductions de l'Écriture, connaissent pour leur part un large succès au XVII<sup>e</sup> siècle. On les rencontre ainsi dans des éditions de la Bible en anglais en 1657, en français en 1669 ou en allemand en 1693, c'est-à-dire bien après la mort de leur auteur.

En 1645, Jean Diodati se démet de toutes ses fonctions et il s'éteint à Genève le 3 octobre 1649.

La traduction de *l'Histoire du concile de Trente de Paolo Sarpi* par Jean Diodati est d'abord publiée à Genève, chez Gamonet, en 1621 puis elle connaît une sorte de première édition-bis à Paris chez Joseph Bouillerot et à Troyes chez Pierre du Ruau, en 1627, dont le texte est identique à celui de la précédente. La seconde édition explicite

<sup>18</sup> *Sessanta salmi di David*, [s.l.], Giovanni di Tournes, 1607, in-16°. Avec la musique notée et la traduction italienne de diverses pièces de la liturgie réformée.

<sup>19</sup> *Nuovo Testamento del Signor Nostro Iesu Christo, tradotto da Giovanni Diodati. Sessanta salmi di David tradotti in rime volgari italiane* [avec musique notée], Gineva, appresso Giovanni de Tournes, 1607, in-16°. Une autre édition (ou un retraitage ?) sort en 1608.

<sup>20</sup> Eugène de Budé, *op. cit.*, p. 158-159.

<sup>21</sup> *La Sacra Bibbia tradotta in lingua italiana e commentata da Giovanni Diodati*, a cura di Michele Ranchetti e Milka Ventura Avanzinelli, Milano, A. Mondadori, collezione "I meridiani", 1999, 3 vol. : CCXXXV-1429, 1200, 1491p.

<sup>22</sup> François Véron, *Grand trouble arrivé de nouveau à Genève, contre Genève et Charenton, esmeu par Diodati, ministre du lieu, ou la Sainte Bible trduite et interprétée de nouveau par Jean Diodati*, [s.l.], [s.n.], [s.d.], p. 12.

<sup>23</sup> Jean Diodati, *Les pseumes de David en rime*, Genève, Pierre Chouët, 1646, Epître au lecteur.

paraît à Genève chez Chouët en 1635 et elle connaît également un doublet en 1655, à Troyes chez N. Oudot et à Paris et Troyes chez Jean Henault, ces trois tirages sont identiques entre eux, mais ils diffèrent légèrement de l'édition *princeps*. Alors que l'on ne trouve pas de troisième édition, la quatrième paraît en 1665 par la collaboration de dix-sept éditeurs parisiens.

La réception en France de cette traduction peut faire l'objet d'une investigation —au moins sommaire— à partir de l'usage qu'en font les controversistes protestants, grands admirateurs de l'œuvre de Sarpi<sup>24</sup>. L'identification des éditions auxquelles renvoient les notes de leurs ouvrages (lorsqu'elles sont suffisamment précises pour autoriser cette recherche) permet de constater que, pendant plusieurs décennies, les auteurs protestants ne recourent pas à la traduction française, mais bien au texte de Sarpi dans sa version originale, et même dans son édition *princeps* de Londres en 1619.

Tel est le cas de Jean Daillé, en 1632, dans son *Traicté de l'employ des saints Peres*<sup>25</sup>, ou encore de David Blondel, en 1649, dans son livre *Des sibylles célébrées tant par l'antiquité payenne que par les saints Peres*<sup>26</sup>. Il faut, semble-t-il, attendre la seconde moitié du siècle pour que la traduction de Diodati soit à l'honneur chez les controversistes. Drelincourt l'utilise par exemple dans sa *Réponse ... a la lettre écrite par Mgr le prince Ernest de 1662* ; certaines citations de l'œuvre de Sarpi en sont tirées mot pour mot ; dans d'autres cas, le texte de Diodati subit un léger toilettage pour en effacer les archaïsmes ou les lourdeurs<sup>27</sup>. Jean Claude procède de même lorsqu'en 1682, dans *La Defense de la Reformation*, il utilise à son tour la traduction française de *l'Histoire du concile de Trente* qui, il est vrai, date alors de plus d'un demi-siècle ; ainsi ne reprend-il pas la formule selon laquelle le pape Adrien *procède tout à contrepoil du style tousiours pratiqué par les sages Pontifes*, mais il écrit seulement que ce pape s'est *éloigné* de ce style<sup>28</sup>. A la même époque, d'autres polémistes protestants continuent à procéder à leur propre traduction de Sarpi pour le citer, plutôt que d'utiliser le texte de Diodati. Tel est le cas de Claude Pajon, en 1673, dans son *Examen du livre qui porte pour titre Préjugez légitimes contre les Calvinistes*<sup>29</sup>. Finalement, en contribuant indubitablement au succès de l'œuvre de Sarpi par la place qu'ils lui accordent, les controversistes assurent à l'évidence la promotion de la traduction de Diodati en français, mais eux-mêmes continuent pour beaucoup d'entre eux, pendant une très longue période, à travailler sur l'œuvre dans sa langue d'origine.

Sieur de la Mothe Josseval / A.-N. Amelot de la Houssaie (1634-1706)

<sup>24</sup> Jacques Solé, *Le débat entre catholiques et protestants français de 1598 à 1685*, Lille, A.N.R.T., 1986 ; Paris, Aux amateurs de livres, 1985.

<sup>25</sup> Jean Daillé, *Traicté de l'employ des saints Peres*, Genève, Pierre Aubert, 1632. Les notes marginales des pages 99 et 456 renvoient aux pages 574 et 575 de l'édition de 1619.

<sup>26</sup> Le renvoi de la page 243, aux pages 148-150 de *l'Histoire du concile de Trente*, ne peut correspondre qu'à l'édition de 1619.

<sup>27</sup> A titre d'exemple, *pource que* est remplacé par *parce que*, *au lieu auquel* est changé en *lieu où* (p. 322 de la *Réponse* reprenant un passage de la p. 381 de la première édition de Diodati, repris à l'identique dans les éditions suivantes).

<sup>28</sup> Jean Claude, *La defense de la Reformation contre le livre [de Nicolle] intitulé : Préjugez légitimes contre les calvinistes*, Quevilly-Rouen, J. Lucas, 1673, p. 246 ; *Histoire du concile de Trente*, trad. Diodati, 1621, p. 33 (le texte des éditions suivantes ne subit aucune modification sur ce passage).

<sup>29</sup> Cela peut notamment s'observer dans un passage où la traduction de Pajon est assez éloignée de celle de Diodati, y compris du point de vue du sens. Rapportant les propos d'Amanzio da Brescia qui appuie sa défense de la communion sous les deux espèces en se référant à Cajetan, Sarpi dit : "inferi che **non onninamente** fosse l'istesso il contenuto sotto ambe le specie". Ce que Diodati traduit par " il infera que ce qui estoit contenu sous chacune des deux espèces, **n'estoit point du tout** la mesme chose " (p. 489 de l'édition de 1655. Pajon, pour sa part, écrit " qu'il conclut qu'on n'a point de raison de croire que ce qui est contenu sous les deux especes **soit absolument** la même chose " (p. 424). Pajon est meilleur traducteur que Diodati.



Abraham-Nicolas Amelot de la Houssaie est né à Orléans le 18 février 1634. On sait peu de chose sur la vie de cet auteur dont la date et le lieu de naissance sont sujets à discussions. Il est cependant établi que, après des études en Sorbonne et des leçons de théologie auprès de Gaston Chamillart, il est Secrétaire du Président Nicolas Prunier de Saint-André, alors ambassadeur de France à Venise, de 1669 à 1671, aux temps de la guerre de Candie. Pendant son séjour vénitien, il apprend l'italien et se met à rédiger des ouvrages à caractère historique.

En 1670, il rédige une *Relation du conclave pour l'élection de Clément X*<sup>30</sup> et en 1676, il publie une *Histoire du gouvernement de Venise*<sup>31</sup> où il tire à boulet rouge sur le Procureur Giustiniani, père de l'ambassadeur de Venise auprès du roi de France, ce qui lui vaut six semaines d'emprisonnement à la Bastille (du 2 avril au 15 mai 1676) et la fin de sa carrière diplomatique.

Il entreprend alors de très nombreuses traductions dont la fiabilité n'est pas totale mais qui se vendent particulièrement bien. Ainsi, en 1677, il entreprend la traduction de l'italien de *l'Examen de la liberté originaire de Venise* (ouvrage initialement rédigé en latin par Marcus Welser puis continué et traduit en italien par Paolo Sarpi) ; en 1682, *l'Histoire des Uscoques* de Minucci continuée par Paolo Sarpi ; en 1683, *l'Histoire du concile de Trente* de Paolo Sarpi, *Le Prince* de Machiavel et *Tibère, Discours politiques* d'après Tacite ; en 1684, la traduction de l'espagnol de *l'Homme de cour* de Gracian et, en 1685, la traduction du *Traité des bénéfices* de Sarpi.

En 1686, sa traduction de la *Morale* de Tacite *extraite de ses Annales & Histoires*<sup>32</sup> engage la polémique avec Perrot d'Ablancourt défendu par son neveu Frémont d'Ablancourt dans un ouvrage intitulé : *M. Perrot d'Ablancourt vengé, ou Amelot de la Houssaye convaincu de ne pas parler François, & d'expliquer mal le Latin*<sup>33</sup> Amelot met le neveu au défi de traduire Tacite et, après parution de cette traduction, Amelot réplique dans un avertissement placé en tête de sa propre traduction de Tacite *avec notes politiques et historiques*<sup>34</sup> :

Mais cete considération ne me parut pas d'assez grand poids, pour m'engager à la réfutation d'un Ecrit, qui ne détruit pas un seul iota de la censure que j'ai faite du *Tacite de Perrot d'Ablancourt*, & dont la lecture seule découvre l'impertinence & la témérité de son Auteur. Ce qui est si vrai, que si mes Libraires eussent voulu me croire, ils en eussent fait venir de Hollande deux ou trois-cens exemplaires, pour les vendre avec mon *Traité de la Flaterie*. Tant j'étois persuadé, qu'un Livre si outré, &, selon son meilleur ami & confrère, *si pitoïable*, tournoit plus à ma gloire, qu'à celle de son oncle.  
.../...

*Qu'Amelot de la Houssaie*, dit-il, nous donne une *Traduction de Tacite, plus fidèle, plus forte, & plus élégante*. En voici une, que je soutiens être plus exacte, plus nerveuse, & plus conforme au génie & au caractère de l'Auteur : & j'en fais juge tous ceux que la prévention n'a point gâtez, & qui ne sont point engagez dans les vœux de la Secte Perrotine.

Ses dernières publications sont plutôt du domaine de l'annotation et de l'édition scientifique avec en 1688 des notes à l'œuvre de La Rochefoucault *Mémoires de la*

<sup>30</sup> Paris, F. Léonard, 1676, in-12°.

<sup>30</sup> Paris, F. Léonard, 1676-77. Paris, F. Léonard, 1685. Amsterdam, Pierre Mortier, 1695. Lyon, Certe, 1740.

<sup>31</sup> Paris, Veuves Martin & Boudot, 1686, in-8°.

<sup>32</sup> Paris, Vve E. Martin et J. Boudot, 1686, in-8°.

<sup>33</sup> Nicolas Frémont d'Ablancourt, *M. Perrot d'Ablancourt vengé, ou Amelot de la Houssaye convaincu de ne pas parler François, & d'expliquer mal le Latin*, Amsterdam, A. Wolfgangh, 1686.

<sup>34</sup> Paris, [s.n.], 1690.

*minorité de Louis XIV*<sup>35</sup> ; en 1697 avec des notes historiques et politiques aux lettres du cardinal d'Ossat<sup>36</sup>, mais il continue de traduire de l'espagnol avec, en 1691, les *Homélies théologiques* de Juan de Palafox<sup>37</sup> et en 1693 le *Modèle d'une sainte et parfaite communion* de Baltazar Gracian<sup>38</sup>.

A la fin de sa vie, Amelot “vécut au contraire toujours dans un état peu au-dessus de l'indigence, et sans les secours d'un abbé distingué par son mérite et par son savoir autant que par sa naissance (i.e. l'abbé Henry de Fourcy, docteur de la Maison et Société de Sorbonne<sup>39</sup>), il serait tombé dans la plus grande misère”<sup>40</sup>. C'est à ce même abbé de Fourcy que Amelot dédie son édition des *Maximes* de La Rochefoucauld<sup>41</sup>. Il meurt à Paris le 8 décembre 1706.

Après sa mort, on découvre dans ses papiers une *Histoire de Guillaume de Nassau*, jamais publiée<sup>42</sup>.

Moins de vingt ans après la dernière édition de la traduction de Diodati, une nouvelle version est mise sur le marché car :

Cette Traduction, quoique réimprimée depuis à Paris même, est devenue tellement hors d'usage, qu'elle nous est presque aujourd'hui plus étrangère que l'Original même. C'est ce qui engagea il y a environ cinquante ans Mr. Amelot de la Houssaie à nous en donner une nouvelle. Elle n'étoit pas sans-défauts; mais incomparablement préférable à celle de Diodati à tous égards<sup>43</sup>.

Elle est officiellement l'œuvre du Sieur de la Mothe-Josseval et paraît à Amsterdam, en 1683<sup>44</sup>. Le véritable auteur ne révèle son nom que pour la *Seconde Edition revue & augmentée* qui paraît en 1686, augmentée d'une brève *Déclaration de l'auteur* et de documents annexes comme une lettre de Paul III à Charles Quint<sup>45</sup>; puis une réédition en 1689<sup>46</sup> et une *Troisième Edition revue & augmentée* en 1699<sup>47</sup> qui a

<sup>35</sup> François de La Rochefoucauld, *Mémoires de la minorité de Louis XVI, sur ce qui s'est passée à la fin de la vie de Louis XIII et pendant la régence d'Anne d'Autriche*, annotés par A.N. Amelot de la Houssaie, Villefranche, J. de Paul, 1688.

<sup>36</sup> Arnauld d'Ossat, *Lettres, avec notes de M. Amelot de la Houssaie*, Paris, J. Boudot, 1697.

<sup>37</sup> Juan de Palafox y Mendoza (1600-1659), *Homélies théologiques et morales ... sur la passion de Jésus-Christ*, Paris, [s.n.], 1691.

<sup>38</sup> Baltazar Gracian, *Modèle d'une sainte et parfaite communion en 50 méditations ... pour tous les dimanches et les festes de l'année*, Paris, J. Boudot, 1693.

<sup>39</sup> Balthazar-Henri de Fourcy est fils et frère de conseillers au Parlement, il est né le 24 juillet 1669, chevalier de Malte le 26 janvier 1675, abbé de S. Sever en 1680, chanoine de Notre-Dame de Paris en 1685, abbé de S. Wandrille en janvier 1690, prieurs des Bons-Hommes en janvier 1693, docteur en théologie le 2 août 1696. Il meurt le 24 avril 1754.

<sup>40</sup> R. P. Jean-Pierre Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, Paris, Briasson, 1727-45, 43 vol., t.XXXV (1736), art. *Amelot de la Houssaie*.

<sup>41</sup> François de La Rochefoucauld, *Réflexions, sentences et maximes*, Paris, E. Ganeau, 1714.

<sup>42</sup> Charles Brainne, *Les hommes illustres de l'Orléanais, biographie générale en 2 tomes*, Orléans, A. Gatinéau, 1852, art. : Amelot de la Houssaie : “ Avec plus de vivacité dans l'esprit, plus de force, plus de passion dans le style, Amelot eût été le vrai représentant de la critique politique au XVIIe siècle. ... C'est un esprit curieux plus que délicat, un homme d'affaires plus qu'un homme de plume, un diplomate qui ne prit le métier d'écrivain qu'à défaut de tout autre ”.

<sup>43</sup> Paolo Sarpi, *Histoire du concile de Trente*, traduction de Le Courayer, *Préface*, p. XIII.

<sup>44</sup> Traduite par le Sieur De la Mothe-Josseval, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de France à Venise. Avec des Remarques Historiques, Politiques & Morales. —[44], 798, [46] p. ; in-4°. Dédicace du 1 juin 1683 à M. le Duc de Mantoue.

<sup>45</sup> Traduite par Mr. Amelot de La Houssaie, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de France à Venise. Avec des Remarques Historiques, Politiques & Morales. Seconde Edition revue & augmentée. A Amsterdam, dans l'imprimerie de G-P.& J. Blaeu, 1686, 800 p. et la table des matières; in-4°.

<sup>46</sup> Traduite par Mr Amelot de La Houssaie, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de France à Venise, A Amsterdam, Blaeu Waesbergen Boom, 1689.

suffisamment de succès pour permettre deux nouveaux tirages en 1704<sup>48</sup> et en 1713<sup>49</sup>. Ces six éditions successives paraissent chez le même imprimeur amstellodamois, Blaeu.

Pierre-François Le Courayer (1681-1776)

Pierre-François Le Courayer est né à Rouen le 17 novembre 1681, il entre jeune chez les chanoine réguliers de Sainte-Geneviève-du-mont où il devient professeur de philosophie et de théologie, et bibliothécaire. Ses travaux théologiques le conduisent à entrer en conflit avec l'archevêque de Paris et son supérieur à propos des ordinations anglicanes.

En 1723, il publie anonymement et sous fausse adresse une *Dissertation sur la validité des ordinations des Anglois*<sup>50</sup> puis une *Défense de la dissertation*<sup>51</sup> où il défend la non-interruption du véritable épiscopat dans l'Église anglicane. Le 22 août 1727, vingt-deux prélats réunis sur ordre du roi censurent sa *Dissertation* et sa *Défense* en trente-deux articles de condamnation relatifs à la messe, le sacerdoce, les sacrements, l'Église et la primauté du pape. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, confirme cette condamnation dans une *Instruction pastorale* du 31 octobre 1727 et le père Gabriel de Riberolles, abbé de Ste Geneviève-du-Mont à Paris, l'excommunie le 30 janvier 1728. Il fuit en Angleterre où l'université d'Oxford lui propose des lettres de docteur qu'il accepte le 1er décembre 1732.

Dès novembre 1732, Le Courayer est au travail sur une nouvelle traduction de Sarpi. Le 25 mars 1734, il publie un projet de souscription. Il propose sa propre version qu'il a, semble-t-il, établie en collationnant l'édition *princeps* de Londres-1619 et la version corrigée de Genève-1629, en outre, il précise lui-même dans sa *Préface* quels ouvrages lui ont servi de références :

... j'ai consulté le plus de Mémoires particuliers dont j'ai pu avoir communication. Outre ceux qui ont été imprimés, & qui ont un rapport plus ou moins direct aux affaires du Concile, tels que le Recueil de Pièces publié par Mr. Dupuy, les Mémoires de Vargas, les Lettres de Visconti, celles des Cardinaux de Ferrare & de Santa Croce, les Actes de Massarelli & ceux de Torelli publiés assez récemment par le P. Martene, le Journal de Nicolas Psalme Evêque de Verdun publié par le P. Hugo, & tout ce qui a été inséré soit dans les Annales de Raynaldus, soit dans l'Histoire de Pallavicin & ailleurs, j'ai eu recours aux MSS. mêmes dont je pouvois tirer quelque lumière, & qui m'ont été communiqués par quelques personnes qui se font un plaisir de contribuer à tout ce qui peut être de quelque utilité au Public. [...] Entre autres Pièces qui m'ont paru les plus curieuses, j'ai fait usage d'un Recueil d'Actes qui commencent à l'ouverture du Concile sous Paul III, & qui finissent à sa translation à Bologne, ramassées par un nommé L. Pratanus Nervius. [...] Ce Manuscrit est plein de semblables traits, dont je n'eusse pas

<sup>47</sup> Traduite par Mr Amelot de La Houssaie, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de France à Venise. Avec des Remarques Historiques, Politiques & Morales. Troisième Edition revue & augmentée. A Amsterdam, chez P. & J. Blaeu, Waesbergen, Boom, à Someren & Goethals, 1699, pièces limin., 800 p. et la table; in-4°.

<sup>48</sup> Traduite par Mr Amelot de La Houssaie, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de France à Venise, Avec des remarques Historiques, Politiques & Morales. Troisième édition revue et augmentée. A Amsterdam, dans l'imprimerie de G. P. & J. Blaeu, 1704, [48] 800 [46] p.; in-4°. Suit le texte de l'édition d'Amsterdam-1699.

<sup>49</sup> Traduite par M. Amelot de La Houssaye, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de France à Venise. Avec des Remarques Historiques, Politiques & Morales. Troisième Edition revuë & corrigée. A Amsterdam, dans l'Imprimerie de G. P. & J. Blaeu, 1713. A partir du second cahier, cette édition est identique à celle de 1699 qui est également annoncée comme troisième édition, s'agit-il du rajeunissement d'une édition épuisée ou d'une nouvelle composition ?

<sup>50</sup> Bruxelles [i.e. Nancy], S. T'Stevens, 1723, 4 vol., in-8°.

<sup>51</sup> Bruxelles [i.e. Paris], S. T'Stevens, 1726, 4 vol., in-8°.

manqué de faire usage, s'il fût tombé à tems entre mes mains pour pouvoir en enrichir mes Notes, & justifier bien des choses que Fra-Paolo avance, & qui l'ont fait traiter par Pallavicin d'ennemi du Concile, quoiqu'il ait parlé avec beaucoup plus de réserve que ne le fait l'Auteur de ce Manuscrit, qui n'a fait que copier les Actes du Concile où se trouvent beaucoup de particularités très curieuses <sup>52</sup>.

La première édition de 1736 est double à Londres et à Amsterdam<sup>53</sup>. Le travail de Le Courayer va bien au-delà de la simple traduction car les très nombreuses notes, d'une part, corrigent les erreurs des traducteurs précédents et, d'autre part, rectifient et enrichissent le texte de Sarpi et, enfin, commentent pour livrer ses propres positions théologiques. L'apparat critique fait de cette édition un travail exceptionnel.

Le 14 août 1737, Pierre Guérin de Tencin, archevêque d'Embrun et cardinal, publie une longue *Instruction pastorale et ordonnance*<sup>54</sup> où il stigmatise l'œuvre de Sarpi et condamne la traduction de Le Courayer. Mais, dès 1738, Le Courayer réplique en faisant paraître à Bâle<sup>55</sup> le même texte avec les mêmes textes liminaires sauf un court *Avis* de l'éditeur, imprimé à la hâte et inséré en toute fin du second volume, après la table.

Les attaques contre Sarpi et sa traduction par Le Courayer sont toujours aussi véhémentes. Un groupe de théologiens jansénistes, réunis autour de l'évêque de Montpellier, se proposent de rédiger une véhémement lettre pastorale mais la mort du prélat éteint cette polémique. En 1742, Dom François-Armand Gervaise attaque Le Courayer dans un ouvrage violent : *L'honneur de l'Eglise catholique et des Souverains Pontifes défendus contre les calomnies, les impostures et les blasphèmes du Père Courayer, répandus dans sa traduction du Concile de Trente par Fra-Paolo, et particulièrement dans les Notes qu'il y a ajoutées*<sup>56</sup>.

Le Courayer réplique en rédigeant une *Défense de la nouvelle traduction de l'Histoire du concile de Trente contre les censures de quelques prélats et de quelques théologiens*<sup>57</sup> qu'il fait également paraître à la suite de la troisième édition de son texte, en 1751<sup>58</sup>, au tome III, pp. 249-474. Cet ouvrage est rapidement mis à l'Index par décret du 7 octobre 1761.

Le Courayer reste à Londres jusqu'à la fin de ses jours, le 16 octobre 1776.

## Les traductions

Au moyen de quelques exemples, nous allons comparer les trois traductions françaises au texte de Sarpi<sup>59</sup> : Diodati-Genève, 1621; Amelot de la Houssaie-Amsterdam, 1683; Le Courayer-London, 1736.

<sup>52</sup> Paolo Sarpi, *op. cit.*, *Préface* de Le Courayer, p. XIV.

<sup>53</sup> Ecrite en italien par Fra-Paolo Sarpi de l'Ordre des Servites et traduite de nouveau en François, avec des notes critiques, historiques & theologiques par Pierre-François Le Courayer, A Londres, de l'imprimerie de Samuel Idle in Bartholomew-Close, et se delivre chez Paul Vaillant, libraire dans le Strand, 1736, 2 vol. : [4] VIII-LVII-612; 700, 40 p.; in-fol & A Amsterdam, chez J. Wetstein & G. Smith, 1736; in-4°.

<sup>54</sup> L'ouvrage est édité à Paris, chez Veuve Mazières & J.-B. Garnier, 1738, 122 pp.

<sup>55</sup> Traduite de nouveau en François, avec des notes critiques, historiques et théologiques par Pierre François Le Courayer, suivant l'édition d'Amsterdam de 1736. Avec privilège. A Basle, chez Jean Brandmuller & fils, 1738, 2 vol.; in-4°. Titre en rouge et noir.

<sup>56</sup> Cet ouvrage paraît à Nancy, chez F. Midon, 1742 [BN B.19971].

<sup>57</sup> Amsterdam, G. Smith, 1742.

<sup>58</sup> Traduite de nouveau en françois, avec des notes critiques, historiques et theologiques, par Pierre-François Le Courayer. A Amsterdam, chez Jacobus Wetstein & G. Smith, 1751, 3 vol.: LXXII-562; 644; 571 p.; in-4°.

<sup>59</sup> Torino, Sansoni, 1966. Edition critique établie par Giovanni Gambarin sur le manuscrit vénitien.

## Exemple 1

Sarpi (p. 34) : [le nonce en Allemagne] Aggionse che non si dovevano scusar li seguaci di Lutero per li scandali e gravami della corte romana; perché se ben fossero veri, non si debbe perciò partire dall'unità cattolica, ma più tosto sopportar pazientissimamente ogni male. Per il che pregava dell'esecuzione della sentenza [d'excommunication par Léon X] e dell'editto [de condamnation de Luther par l'empereur], inanzi che la dieta si finisse; ...

<p>p. 30 : Et adiousta qu'il ne faloit point excuser les adherans de Luther, par les scandales, &amp; les griefs de la Cour de Rome. Car, <u>quand bien ceux eussent esté veritables</u>, il ne faloit pas pourtant se departir de <u>l'unité Catholique</u>, mais plustost supporter tout mal trespatiemment. <u>Partant les prioit &amp; requeroit, qu'avant que la Diète se terminast, la sentence, &amp; l'Edit fussent executés.</u></p>	<p>p. 26 : Il ajoutoit, que les Adhérens de Luther ne se devoient point excuser sur les vexations de la Cour de Rome. Parce qu'<u>encore que cela fût vrai</u>, ce n'étoit pas un sujet suffisant, pour se séparer de la <u>Communion de l'Eglise</u>, pour le service de laquelle il faloit supporter patiemment toute sorte de maux.</p>	<p>I, XXV, 57 : Il ajoutoit, que les Sectateurs de Luther ne devoient point s'excuser sur les vexations &amp; les scandales de la Cour de Rome, parce que, <u>quand il seroient réels</u>, on ne devoit pas se séparer de <u>l'Unité Catholique</u>, mais supporter patiemment toutes sortes de maux plutôt que de la quitter. <u>Qu'il prioit donc la Diète qu'avant que de se séparer elle ordonnât l'exécution de la sentence &amp; de l'Edit.</u></p>
	(non-traduit)	

Amelot de la Houssaie commet l'erreur d'admettre les critiques des Luthériens pour vraies. En outre, sa traduction est un parti pris d'infidélité au texte-source pour mieux s'adapter au vocabulaire en usage dans le catholicisme : ne pas utiliser l'adjectif *catholique* et se contenter de nommer *l'Eglise* signifie qu'on se situe à l'intérieur. C'est trop évident pour être cité.

Quant à la suppression de la fin du passage, elle donne plus de force à la phrase précédente qui prend la valeur d'un précepte absolu. Amelot exclut des motifs des luthériens contre Rome, les *scandales* car il en refuse l'idée même. Ceci participe de son idéalisation de la capitale de la catholicité.

## Exemple 2

Sarpi (p. 49) : ... le quali [=la paix universelle] se anco erano desiderate dalla Santita Sua [=Clément VII], ella doveva mettere giù l'arme riponendo la spada di Pietro nella vagina.

<p>p. 43 : Que si ces choses estoient également desirées par Sa Sainteté, qu'elle mist bas les armes, &amp; r'engainast <u>l'espee de S. Pierre</u> : d'autant que ...</p>	<p>p. 37 : Que si le Pape la souhaitoit autant que lui, il devoit remettre <u>l'épée de S. Paul</u> dans le fourreau.</p>	<p>I, XXXIV, 76 : Que si le pape la souhaitoit autant que lui [l'empereur], il devoit mettre bas les armes, &amp; remettre <u>l'épée de S. Pierre</u> dans le fourreau; après quoi il seroit aisé de travailler à la paix, &amp; de s'appliquer à éteindre les Erreurs de Luther &amp; des autres Hérétiques ...</p>
--	---	--

Cette erreur de Amelot de la Houssaie ne relève pas d'un problème de traduction mais semble être une hyper-correction ou une curieuse légèreté. Mais cet auteur est assez sujet à ce type de travers ainsi, au livre I, quand Sarpi écrit *quarantatre giorni dopo* (p.92), Diodati (p.82) et Le Courayer (LIII,138) traduisent correctement *quarante trois jours après* mais Amelot se singularise en écrivant *quarante jours après*.

De même, au livre II, *i tre quarti della sinodo* (p.326) normalement traduits par Diodati (p.304) et par Le Courayer (XCIV, 483), par *les trois quarts du concile* sont réduits sous la plume d'Amelot à *les deux tiers*.

Ou encore, au livre V, Sarpi écrit *il giorno inanzi* (p.579) qui est traduit par Diodati (p....) et le Courayer (LXXVII, 126) par *un jour avant* mais devient *le lendemain* chez Amelot.

- Exemple 3

Sarpi (p. 51) : [les Colonna pendant le sac de Rome] Si estesero ancora alle prime case del Borgo; ma facendoli resistenza gli abitanti e sopravvenendo li Orsini, contraria fazione, in soccorso, furono costretti ritirarsi nell'alloggiamento sicuro che avevano preso vicino, portando nondimeno la preda del Vaticano, con immenso dispiacere del papa.

<p>p. 45 : ... mais, tant pour la resistance des habitans, que pour l'arrivée des Ursins, <u>faction contraire</u>, ils furent forcés de se retirer au logement assuré, qu'ils avoyent pris <u>près de Rome</u>: auquel ils emportèrent <u>le pillage du Vatican</u>, avec le souverain desplaisir &amp; regret du Pape.</p>	<p>p. 39: Et comme ils commençoient à sacager aussi les Maisons du Bourg, les Ursins, leurs <u>émules</u>, vinrent si à point au secours des habitans, qui d'ailleurs se défendoient vigoureusement, que les autres furent containts de se retirer dans un lieu sûr, qu'ils avoient pris dans le voisinage, <u>emportant néanmois leur proie au Vatican</u>, au grand deplaisir du Pape.</p>	<p>I, XXXV,80 : Ils commençoient aussi à saccager les premières maisons du Bourg. Mais la résistance des habitans, &amp; l'arrivée des Ursins qui étoient de la <u>Faction contraire</u>, les forcèrent de se retirer dans un lieu sûr, qu'ils avoient pris dans le voisinage, y emportant avec eux, au grand déplaisir du pape, <u>la proie du Vatican</u>.</p>
--	--	--

La traduction de Diodati présente une légère erreur et un ajout : l'erreur est d'avoir compris *vicino* comme une préposition introduisant un complément de lieu alors qu'il s'agit d'une manière de post-position. Le *regret* ajouté en fin de phrase peut faire penser que Diodati critique l'attachement du pontife aux biens matériels.

La traduction de la *contraria fazione* par *émules* dans la version d'Amelot semble poser problème mais, les dictionnaires de son époque (Furetière de 1690 et de l'Académie française de 1694) donnent au substantif *émule* le sens de *concurrent* ou *d'antagoniste* ce qui semble adoucir l'opposition entre les deux familles, contenue dans le texte de sarpi et reprise chez Diodati comme chez Le Coiurayer. Cette nuance introduite par Amelot suggère qu'il refuse d'admettre de véritables luttes de clans au cœur de Rome. En outre, Amelot fait une grave erreur sur la préposition *di*, qui introduirait un génitif, ce qui débouche sur une absurdité car on imagine mal les pillards du connétable de Bourbon et des Colonna transportant leur butin au Vatican.

#### Exemple 4

Sarpi (p. 98) : Pubblicò anco il papa [Paul III] un'altra bolla per emendare (come diceva) la città di Roma, capo di tutta la Cristianità, maestra della dottrina, dei costumi e della disciplina, da tutti li vizi e mancamenti, acciochè purgata la casa propria, potesse più facilmente purgare le altre.

p. 88 : Le Papa publia aussi une autre bulle pour <u>reformer</u> , comme il disoit, de tous vices & défauts, la ville de Rome, Chef de toute la Chrestienté, & <u>Maitresse</u> de la doctrine, des mœurs & de la discipline : afin, qu'ayant nettoyé sa propre maison, plus aisément il pust nettoyer les autres.	p.74 : Il publia encore une autre Bulle, pour <u>nétoier</u> , disoit-il, <u>toutes les ordures</u> de la Ville de Rome, qui est la Capitale de toute la Chrétienté et <u>la source</u> de la Doctrine, des Mœurs et de la Discipline, afin qu'ayant purgé sa propre Maison il pût facilement purger toutes les autres.	I, LV, 147 : Le Pape publia en même tems une autre Bulle pour <u>purger</u> , disoit-il, de toutes sortes de vices & d'abus la ville de Rome, Capitale de toute la Chrétienté, & <u>la Maitresse</u> de la Doctrine, des Mœurs, & de la Discipline; afin qu'ayant purifié sa propre maison, il pût ensuite plus facilement purifier toutes les autres.
---	---	--

L'association des deux verbes italiens *emendare/purgare* trouve trois traductions *réformer/nettoyer*, *netoier/purger*, *purger/purifier* ; ces quatre verbes recouvrent cependant quatre champs sémantiques différents. Diodati reste le plus proche du texte. Amelot contourne la difficulté en ayant recours à la métaphore et à un niveau de langue plus bas. Le Courayer force le texte à entrer dans l'image reçue des "abus de l'Eglise Romaine" d'où l'emploi, ensuite, du verbe *purger*. C'est une facilité rhétorique.

À propos de la traduction de *maestra*, Amelot refuse à l'évidence d'employer le substantif de *maîtresse* qui s'impose, soit en raison de connotations inconvenantes possibles à son époque, soit par refus d'une terminologie trop spécialisée pour ses lecteurs. Le point de vue d'Amelot est très réducteur car il perd —en éliminant le substantif *maîtresse*—la notion de guide spirituel. Le terme de *source* renvoie strictement au rôle de Rome aux origines et lui dénie tout pouvoir de régulation de l'Eglise au cours des siècles suivants.

#### Exemple 5

Sarpi (p.124) : Ma li protestanti negarono di consentire né che il concilio fosse intimato dal pontefice, né che il luogo fosse Trento; il che fu causa che in quella dieta [de Spire], quanto al concilio, non si fece altra determinazione.

p. 112 : <u>Mais les Protestans refuserent de consentir que l'intimation se fist par le Pape, ne que le lieu du Concile fust la ville de Trente.</u> Ce qui fut cause qu'en cete Diète ne fut faite autre resolution sur le fait du Concile.	p.93 : <u>Mais les Protestans ne voulurent accepter ni le lieu, ni le Concile.</u> Ce qui fit , que la Diète ne traita pas davantage de cete affaire.	I, LXVII,181 : <u>Mais les Protestans n'agrèèrent ni Trente pour le lieu du Concile, ni qu'il fût convoqué par le Pape;</u> ce qui fut cause qu'on ne prit aucune autre résolution dans la Diète au sujet du Concile.
--	---	---

Dans sa traduction, Amelot de la Houssaie ne semble pas avoir compris la nuance entre un concile convoqué par le pontife et un concile réuni par ses membres; aussi, son texte devient-il une contre-vérité historique puisque Luther et les Protestants en appellent au concile depuis plusieurs décennies. De lui-même ou parce qu'on lui en a fait la critique, Amelot ajoute une note marginale qui corrige partiellement sa bévue : *Prétendant, que ce n'était pas au Pape de le convoquer.*

#### Exemple 6

Sarpi (p.499) : Ma per allora, come cosa da non differir più longamente, [Paul IV] proporebbe loro [aux cardinaux du consistoire] li soggetti da promover al cardinalato, acciò, avendo voto consultativo, potessero considerarli quello che fosse in beneficio della Chiesa, nel che li avrebbe uditi; ma non si credessero di aver il decisivo, perchè questo a lui solo aspetta.

p. 462 : Mais que pour l'heure, la chose ne pouvant souffrir delai, il leur proposeroit les personnages à promouvoir, <u>afin qu'eux, avans voix consultative</u> , lui pussent remonstrer & mettre en consideration ce qui seroit pour le bien de l'Eglise, en quoi il les orroit ; mais qu'au demeurant, ils ne se fissent à croire d'avoir la decisive, qui n'appartient qu'à lui seul.	p. 376 : pour le présent, il leur proposeroit les Sujets, qu'il avoit choisi, tous gens de savoir et de vie exemplaire afin que <u>ces nouveaux Cardinaux aiant voix consultative</u> , pussent lui représenter ce qui seroit du service de l'Eglise. Sur quoi il les écouteroit volontiers, pourvû qu'ils ne crussent pas avoir voix decisive. Ce qui n'appartenoit qu'à lui seul.	V, XIX,30 : Que pour le présent, il [Paul IV] ne différeroit pas de leur proposer les Sujets qu'il avoit dessein d'élever au Cardinalat, <u>afin qu'eux, qui avoient voix consultative</u> , pussent examiner ce qui seroit du bien de l'Eglise, & qu'il les écouteroit volontiers; mais qu'ils ne devoient pas croire avoir voix decisive, & que cela n'appartenoit qu'à lui seul.
--	---	---

Amelot de la Houssaie fait une regrettable confusion grammaticale en attribuant au groupe *li soggetti da promuover al cardinalato* la fonction de sujet des verbes *avendo*, *potessero* et *si credessero*. En fait, le sujet est représenté par le pronom personnel *loro*. Ainsi, Amelot attribue une voix consultative aux futurs cardinaux alors que Sarpi présente un pape prêt à écouter son consistoire.

Ceci trahit une traduction trop rapide.

#### Exemple 7

Sarpi (p.534) : Tutto pensato, [Pio IV] non trovò più opportuno luoco che Trento; poichè essendosi già due volte tenuto in quel luoco, ognuno aveva con esperienza veduto quello che vi era di buono e di contrario, e per ciò esser più facile che tutti convenissero in questo che in altro luoco. Vi era anco l'apparenza di ragione, perchè il celebrato sotto Giulio non era finito, ma restava sospeso. A' Francesi consultò di sodisfare mandando in Francia il cardinal Tornone, non in qualità di legato, ma con facultà che, quando fosse quivi e vedesse il bisogno, potesse congregar alcuni delli prelati del regno.

p. 497 : Tout pensé, il ne trouva encores lieu plus à propos que Trente : d'autant que le Concile y ayant desia esté tenu par deux diverses fois, chacun avoit pu remarquer ce qu'il y avoit de bon & de mauvais : <u>&amp; pourtant estoit plus aisé, que tous s'accordassent à ce lieu qu'à aucun autre</u> . Et y avoit en outre apparence de raison : d'autant que celui, qui avoit esté tenu sous Iules, n'estoit point parachevé, mais demouroit suspendu.  Il prit aussi conseil <u>de satisfaire aux François, envoyoit en France le Cardinal de Tournon</u> , non en qualité de Legat ...	p. 407 : Qu'il prétendoit le metre à Trente, cete ville, que l'on avoit acceptée deux fois, ne pouvant plus être refusée,  (non traduit)  d'autant plus que le Concile que Paul & Jules y avoient tenu, n'étoit pas fini mais seulement suspendu. De sorte qu'en levant la suspension il étoit ouvert comme auparavant. Que d'ailleurs s'y étant fait plusieurs bons Décrets, il ne seroit pas juste de les metre en dispute par l'apparence d'un nouveau Concile. <u>Pie tâcha d'y faire consentir les François.</u>	V, LV, 76-77 : Enfin tout bien considéré, il ne trouva point de ville plus convenable, que Trente; d'autant que le Concile y aiant déjà été assemblé deux fois, chacun en connoissoit les avantages & les inconvenients, <u>&amp; qu'on pouvoit s'y rendre plus facilement qu'en aucun autre endroit</u> . Il y avoit même encore une autre raison fort spécieuse; qui étoit, que le Concile qui s'y étoit tenu sous Jules III n'avoit pas été fini, mais seulement suspendu.  Pie [IV] résolut aussi, <u>pour donner quelque satisfaction aux François, d'envoyer en France le Cardinal de Tournon</u> , non en qualité de Legat, ...
--	---	--

Amelot de la Houssaie est le seul à s'écarter de manière importante du texte de Sarpi. Dans un premier temps, il peut sembler —à un lecteur moderne comme à Le Courayer— qu'il omet une partie du texte et ajoute un commentaire. Toutefois, le terme *apparence*, présent dans les quatre textes, peut être une clé de lecture : confronté à une



difficulté de traduction, Amelot a préféré modifier la construction du passage au risque d'altérer le sens du texte ou d'en supprimer des éléments qui semblent le gêner (Cfr. Cardinal de Tournon). Son infidélité est totale.

#### Exemple 8

Sarpi (p.677) : Cosa longa sarebbe narrare quante cose furono dette, da chi per metter impedimenti, da chi per non tacere, sentendo gli altri a parlare. Ed è naturale, quando una moltitudine è in moto, il fare a gara a chi più si scuota; nè mai si raccoglie un collegio di ottimati così scelto, che non si divida in personaggi e plebe.

<p>p. 626 : Ce seroit chose trop longue de reciter toutes les choses dites, par les uns pour traverser, par les autres pour ne se taire oyant les autres. C'est une chose naturelle, lors qu'une multitude est esmue, que chacun s'escarmouche à l'envi : &amp; iamais ne peut estre assemblé college de notables si bien trié, <u>qu'il ne se divise entre personnages de marque &amp; vulgaire.</u></p>	<p>p. 515-16 : Il seroit ennuieux de raconter tout ce qui fut dit là dessus par les uns, pour métre des empêchemens ; et par les autres, pour n'être pas muets pendant que leurs Confrères parloient. Car c'est l'ordinaire, que lorsqu'une multitude est échauffée, c'est à qui fera le plus de bruit : et jamais il ne se tient aucune Assemblée, si bien composée qu'elle puisse être, <u>qui ne se partage toujours en deux bandes, savoir en sages &amp; en fous.</u></p>	<p>VI, XXXVIII,254 : Il seroit trop long de raconter tout ce qui fut dit par les uns pour arrêter la tenue de la Session, &amp; par les autres pour n'être pas muets, tandis qu'ils voyoient leurs Confrères parler. Car c'est l'ordinaire quand une multitude est échauffée, de s'exciter à l'envi à qui fera plus de bruit; &amp; jamais il n'y a eu d'Assemblée de Grands si bien choisie, <u>qui ne se partage en gens de poids &amp; en peuple.</u></p>
---	--	--

L'image de Sarpi qui établit une distinction d'ordre sociologique entre les personnalités "bien élevées" et les rustres, devient sous la traduction de Amelot un jugement d'ordre moral, conformément au goût du XVIIe siècle.

#### Exemple 9

Sarpi (p.687) : Nel stabilire questo ordine, per farlo pubblico nacque difficoltà che inscrizione darli, parendo ad alcuni che, col chiamarlo modo da servare per li teologi, si dovesse incorrer nell'inconveniente opposto da quel Spartano alli Ateniensis, che li savi consultassero e l'ignoranti deliberassero; ...

<p>p. 633-4 : Il y eut quelque difficulté en l'establisement de cet ordre, sur le titre &amp; inscription, qu'il lui falloit bailler, pour le publier. Car il sembloit à aucuns, que si on le nommoit, <i>Forme ou maniere à garder par les Theologiens</i> : on encouroit l'inconvenient obiecté par le Spartiate aux Atheniens, <u>Qu'en Athenes les sages consultoyent, &amp; les ignorans deliberoient.</u></p>	<p>p. 523 : Quand il falloit publier ce Réglemens, il y eut de la difficulté à l'intituler, quelques-uns croiant que si on l'intituloit, <i>Ordres que les théologiens doivent garder</i>, l'on s'atireroit la raillerie, que ce Spartiate faisoit des Aténiens, disant <u>que parmi eux les sages consultoient et les fous délibéroient.</u></p>	<p>VI, XLI,267 : Dans la publication que l'on vouloit faire de ce Règlement, il survint une difficulté sur le titre qu'on lui donneroit. Quelques-uns appréhendoient qu'en l'intitulant, <i>Ordres que les Théologiens doivent garder</i>, on ne s'attirât la raillerie que les Spartiates avoient faite autrefois des Athéniens en disant, <u>Que les sages délibéroient parmi eux, &amp; que les ignorans decidoient.</u></p>
---	---	---

Alors que Diodati et Le Courayer restent étroitement fidèles au texte de Sarpi, Amelot de la Houssaie opère un glissement en substituant *fous* à *ignorans*. Ainsi, le texte prend-il une coloration plus morale avec une référence implicite à l'usage de la langue. En effet, beaucoup d'exemples cités dans les dictionnaires des XVIe et XVIIe siècles mettent en opposition *sages* et *fous*.

## Exemple 10

Sarpi (p.945) : Delli sette diaconi instituiti dagli apostoli nessun esser passato ad altro grado; e nella medesima chiesa romana, nell'antichità li diaconi attendendo alle "confessioni" dei martiri, non si vede che passassero ai titoli presbiterali.

<p>p. 868 : Que des sept Diacres, institués par les Apostres, on ne lisoit point qu'aucun fust monté à degré plus haut. Et mesmes en l'Eglise Romaine anciennement les Diacres ne faisoient que vaquer aux <u>Confessions des Martyrs</u>, sans qu'on les voye estre montés à titres de Prestrise.</p>	<p>p. 715 : Que pas-un des Sous-diacres, institués par les Apôtres n'étoient montés à l'autre degré : et que les anciens Diacres de l'Eglise Romaine ne faisoient qu'entendre <u>les confessions des Martyrs</u> sans jamais devenir Prêtres.</p>	<p>VIII, XXV,611 : On ajoutoit, que des sept Diacres établis par les Apôtres, on ne remarquoit pas qu'aucun eût passé à un degré plus élevé; qu'on ne voyoit pas non plus, qu'anciennement dans l'Eglise Romaine même les Diacres destinés à servir auprès des <u>tombeaux des Martyrs</u> passassent à des Titres sacerdotaux ; ...</p>
--	---	--

Amelot de la Houssaie a fait un double contre-sens sur le verbe *attendere* (prêter attention, prendre soin, soigner) qu'il a confondu avec *entendre* et sur le terme de *confessione* dont il semble ignorer le sens de *lieu où l'on honore les reliques d'un saint* et qu'il n'a compris que dans le sens du sacrement de la confession. Cette erreur révèle son ignorance du vocabulaire théologique, de l'Histoire de l'Eglise et du culte et, enfin, son manque de bon sens.

## Synthèse

On peut tirer de ces exemples les traits caractéristiques de chacune de ces trois traductions et, donc, des démarches des trois traducteurs.

À propos de Diodati, une évidence s'impose au lecteur : sa langue française demeure très proche de celle des auteurs français du XVI<sup>e</sup> siècle comme Calvin, Bèze, d'Aubigné ... . Né en 1576 et docteur en théologie dès 1595, Jean Diodati a certainement nourri son apprentissage de la langue française écrite des œuvres de ces écrivains réformés<sup>60</sup>. Dans le même temps, élevé dans un milieu italoophone, Diodati maîtrise parfaitement sa langue maternelle, d'où une grande fidélité de sa traduction et une parfaite connaissance des champs sémantiques de la langue de Sarpi.

En outre, Diodati partage l'hostilité du texte-source au pouvoir temporel du pape et, donc, il adhère totalement aux opinions de Sarpi ; il se situe de plain-pied avec la pensée de son auteur ce qui facilite toujours le travail de traduction.

Tout au contraire, la traduction d'Amelot de la Houssaie surprend par ses inexactitudes, ses imprécisions voire ses infidélités. La source de tant de divergences réside vraisemblablement dans son besoin impérieux de gagner de l'argent d'où sa volonté de répondre rapidement aux sollicitations du marché<sup>61</sup>. A la date de la première édition d'Amelot (1683), la traduction de Diodati a connu une ultime édition à grand tirage (1665) qui a mobilisé l'énergie et les finances de dix-sept éditeurs parisiens. Parce

<sup>60</sup> Felix Bovet, *Histoire du Psautier des Eglises réformées*, Neuchatel, Sandoz, 1872, p.146 : " Jean Diodati le grand auteur de ceux de Genève, comme l'appelle Richard Simon, et de qui nous avons vu une traduction italienne des psaumes est le premier, croyons-nous, qui se soit occupé de rajeunir les psaumes français. Sa révision parut en 1646, un siècle après la mort de Marot, quarante ans seulement après celle de Bèze dont il avait été le collègue à l'Académie de Genève. C'était un peu trop tôt ; Diodati, né en 1576, parlait encore la langue du XVI<sup>e</sup> siècle : aussi de Bèze à lui, à la distance où nous sommes, le progrès est à peine sensible ".

<sup>61</sup> Dans sa *Confutazione della " Storia del governo veneto " di Amelot de la Houssaie*, Supplimento, p. 14, Giacomo Casanova le traite de " autore mercenario ".

que le texte de Diodati est jugé *si barbare, qu'on ne l'entend guères mieux que l'italien*<sup>62</sup>, Amelot peut proposer sa propre version qui est bien accueillie par le public et par le monde éditorial comme en atteste Le Courayer qui, dans sa Préface, fait allusion à *l'avidité avec laquelle elle a été reçue du Public que différentes Editions ont pu à peine satisfaire* et comme le montre avec aigreur Richard Simon quand il parle de *cet Auteur que beaucoup de personnes estiment trop*.

Les motivations d'Amelot pour traduire le texte de Sarpi sont radicalement différentes de celles de Diodati. Les nécessités économiques pèsent sur lui d'un poids plus lourd que les impératifs intellectuels ou religieux d'où un moindre engagement personnel, une moindre fidélité dans son travail, un grand nombre d'approximations et l'impression, chez le lecteur moderne, que le travail a été exécuté trop rapidement. L'intérêt de Amelot pour l'œuvre de Sarpi s'explique vraisemblablement par son parcours personnel : suite à son emprisonnement d'avril-mai 1676, Amelot a été contraint d'envisager une carrière de plume en remplacement de fonctions diplomatiques désormais impossibles. Or, on peut remarquer que nombre de ses publications du début des années 80 s'inscrivent dans le contexte politico-religieux du moment. En effet, les années 1678-1685 sont marquées par une tension maximale entre la Papauté et le roi de France, autour de l'affaire de la Régale. Elle remet au premier plan la question des bénéfices ecclésiastiques en France et la querelle entre les pouvoirs du pape et les droits du roi. Et c'est précisément en 1683 que Amelot publie sa traduction de *l'Histoire du concile de Trente* et en 1685 qu'il donne sa traduction du *Traité des bénéfices*, deux œuvres de Sarpi parues pour étayer le conflit entre la papauté et la République de Venise sur les mêmes points. On peut se demander si Amelot qui publie sous pseudonymes n'est pas, dans ce cas, un agent au service du roi. C'est ce que laisserait sous-entendre une note rédigée vers 1683 par Gabriel-Nicolas de La Reynie, lieutenant de police de Paris :

Je scay seulement qu'a juger du caractère de l'esprit de cet homme [Sr Amelot], par son livre de la republique de Venise et par ses autres ouvrages, sans Juger de sa probité, qu'un homme de cette sorte dont l'esprit est vif et penetrant, peut estre d'usage en certaines occasions au service du Roy. Et que sans s'y confier on en peut quelques fois tirer du profit : Quoy qu'il en soit il seroit ce semble contre l'Interrest et le service de Sa Majesté d'obliger par quelque recherche, un tel homme a passer dans les pays estrangers, ou il ne manqueroit pas d'estre bien recueilli<sup>63</sup>.

Les options de traductions retenues par Amelot de la Houssaie confirment le constat du lecteur : refus des *quolibets*, *railleries* et du *stile bas et trivial* de Sarpi<sup>64</sup>, exigence de clarté

<sup>62</sup> Richard Simon, *Nouvelles de la République des Lettres*, du 27 octobre 1685, dans une lettre anonyme.

Le même jugement est repris par Le Courayer dans sa Préface, p. XII-XIII : "Diodati se chargea de la Traduction Française à Genève. Etant Italien lui-même, il semble qu'on devoit attendre de lui quelque chose d'exact. Mais, soit que le François ne lui fût pas tout à fait aussi familier que l'Italien, soit que le changement arrivé dans notre Langue nous fasse paroître défectueux ce qui ne le paroissoit pas alors, cette Traduction, quoique réimprimée depuis à Paris même, est devenue tellement hors d'usage, qu'elle nous est presque aujourd'hui plus étrangère que l'Original même".

<sup>63</sup> Ce document extrait du registre KK 601 des Archives nationales, p.139 a été publié par Pierre-François Burger, *Deux extraits sur Amelot de la Houssaie*, in *Revue du XVIIe siècle*, N° 131, avril-juin 1981, p.199. Nous tenons à exprimer nos remerciements au Professeur François Epée qui a attiré notre attention sur cet article.

<sup>64</sup> Amelot de la Houssaie, *Histoire du concile de Trente*, Préface non paginée : "Les gens qui savent quel auteur c'est que Fra-Paolo & quelle est sa manière d'écrire n'auront pas de peine à croire qu'il est aussi difficile de traduire ses écrits qu'il est agréable & utile de les lire & de les étudier. Il est aussi mauvais parleur qu'il est bon politique. Son stile est bas & trivial, stile plebeo dit le Cardinal, mais ses raisonnemens sont solides & profonds. Et c'est par ces deux endroits qu'il est très mal aisé de lui faire bien parler une autre langue que la sienne & sur tout la française qui est également pauvre & délicate".

*car je crois que c'est une fidélité ridicule que de copier les défauts de son original quand on le peut rendre plus régulier sans en altérer la substance*<sup>65</sup>

et, plus avant,

*c'est pourquoi, je me suis attaché uniquement à son sens, sans m'assujétir à ses paroles qui souvent sont si confuses & si embrouillées qu'on diroit qu'il auroit affecté de ne se pas faire entendre. Et véritablement il faut être plongeur pour aler jusqu'au fond. Au reste je puis dire que les endroits de ma traduction qui paroîtront d'abord les moins fidèles aux gens qui ne sont pas encore faits à ses manières ni à ses irregularitez, ont ceux qui le sont davantage. Car comme il parle quelquefois d'une façon que son sens n'est pas dans ses paroles, si vous vous tenez trop à ce qu'il semble dire, ce qu'il dit vous échape*<sup>66</sup>.

Pour Amelot de la Houssaie, l'Histoire (avec un grand H) est un genre noble qui traite des affaires d'Etat dans un style relevé et digne. On reconnaît là le sujet de Louis XIV.

Dans une démarche analogue à celle de Diodati, Le Courayer fonde sa fidélité au texte sur une identité de vue avec l'auteur d'où une aisance certaine à traduire et à trouver les mots justes. Quand il est confronté à un passage *embarassé*, il choisit ouvertement —et s'en explique en note<sup>67</sup>— l'option du *plus naturel*, y compris *contre les règles ordinaires de la construction*.

Comme Diodati, Le Courayer veut faire de sa traduction une arme au service d'un combat contre le pouvoir romain et, à ce titre, elle ne doit pas pouvoir prêter le flanc à une critique formelle, donc, elle doit être fidèle. Plus que Diodati, Le Courayer partage la sensibilité religieuse de Sarpi. L'abondance des notes et commentaires révèle que la traduction n'est finalement qu'un prétexte, offert à Le Courayer, pour développer ses positions théologiques et ecclésiologiques et pour défendre Sarpi contre ses détracteurs, surtout Pallavicino.

Les traductions sont conçues par leurs auteurs comme des contributions à la défense d'une cause, mais il convient d'étudier si le public des lecteurs les a reçues de la même façon. Et, dans le cas contraire, quelle est la valeur de la distorsion entre l'effet recherché et l'effet trouvé.

La traduction de Le Courayer connaît un succès certain en France et en Angleterre ce qui est parfaitement conforme aux intentions du traducteur. Mais un élément intrigant persiste toutefois. En effet, le texte français de Le Courayer est l'objet (la victime ?) d'une manipulation en 1771 lorsqu'il paraît *de nouveau sur l'original* mais sous le titre de *l'Histoire du grand et important concile de Trente, La Pragmatique Sanction pour la Catholicité moderne*. La page de titre annonce la *Sixième édition* (?), publiée à Oxford, Aux dépens de la Compagnie. C'est une édition rigoureusement identique —dans son texte et dans ses notes— à la seconde édition de Bâle de 1738 mais deux différences substantielles restent : le titre et l'iconographie.

Pour le lecteur moderne, l'allusion à la *Pragmatique Sanction* fait immédiatement référence au document de Bourges (1438) mais cette référence historique semble bien lointaine pour une édition de la fin du XVIIIe siècle. Il faut alors se souvenir que cette expression de *Pragmatique sanction* a été reprise en 1713 par l'empereur Charles VI de Habsbourg pour abolir la loi salique et assurer le règne de sa fille Marie-Thérèse. Cette impératrice et son fils, Joseph II associé au règne dès 1765, conduisent une politique de réforme qui est souvent résumée sous le nom de *joséphisme* ou de *febronianisme* qui est la synthèse, plus ou moins hétérogène, d'éléments divers :

<sup>65</sup> Amelot de la Houssaie, *op. cit.*

<sup>66</sup> Amelot de la Houssaie, *op. cit.*

<sup>67</sup> Le Courayer, *Histoire du concile de Trente*, Livre V, note 54.

*l'anticurialisme d'un Fra Paolo Sarpi, le gallicanisme royal, l'épiscopalisme, le richérisme. Sans compter que des adversaires y dénonçaient des contaminations protestantes*<sup>68</sup>. Il semble donc évident que la publication, en 1771, de *l'Histoire du concile de Trente* de Sarpi en langue française est, dans ce contexte, une pièce versée au dossier de la controverse. Cette parution avait été préparée, en 1761, par l'édition en langue allemande du texte de Sarpi avec les notes de Le Courayer.

La traduction de Le Courayer a, jusqu'en sa dernière parution du vivant de son auteur, contribué à la défense d'un idéal d'indépendance des Eglises nationales face au pouvoir central du Saint-Siège.

## Conclusion

Entreprendre la traduction d'un texte peut répondre au besoin de *restituer un trésor* ou de *faire le plus beau présent possible*<sup>69</sup> à ceux qui ne connaissent pas la langue de l'ouvrage en leur donnant accès à une connaissance nouvelle. Mais entreprendre la traduction d'un texte c'est s'engager dans un travail important qui s'ajoute à la rédaction du texte-source et qui est justifié par des besoins parfois différents de ceux qui ont motivé la rédaction initiale.

C'est dans cette optique qu'il nous faut resituer brièvement deux auteurs : Pierre Jurieu (1637-1713) et Richard Simon (1638-1712). Le premier, à la veille de la révocation de l'édit de Nantes, témoigne de l'intérêt toujours vif des réformés pour Paolo Sarpi, et édite chez Widerhold à Genève, en 1682, un *Abrégé de l'histoire du Concile de Trente, avec un discours contenant les réflexions historiques sur les conciles, et particulièrement sur la conduite de celui de Trente pour prouver que les protestants ne sont pas obligés de se soumettre à ce dernier concile*. Le titre est en lui-même un programme attribué à cet ouvrage.

Le second appartient aux rangs catholiques, où il est le seul auteur à tenir une position nuancée à l'égard de *l'Histoire du concile de Trente* au point d'envisager même de donner sa propre traduction de l'ouvrage, insatisfait de celle qui est fournie par Amelot de la Houssaie<sup>70</sup>. Il reprend ce point quelques mois plus tard<sup>71</sup> mais ce projet n'a jamais vu le jour et Richard Simon reste un traducteur virtuel de Sarpi.

Marie VIALON (Lyon)  
& Bernard DOMPNIER (Clermont-Ferrand)

<sup>68</sup> Edmond Preclin & E. Jarry, *Les luttes politiques et doctrinales aux XVIIe et XVIIIe siècles*, in *Histoire de l'Eglise*, 1956, t.19/2, p. 773.

<sup>69</sup> Expressions employées par Amelot de la Houssaie dans la dédicace de sa traduction au Duc de Mantoue et dans sa Préface.

<sup>70</sup> Richard Simon, *Nouvelles de la République des Lettres*, du 27 octobre 1685 : C'est pourquoi, j'ai trouvé à propos, Monsieur, de vous donner avis, qu'on travaille ici à une nouvelle traduction de Fra-Paolo, afin que les François, qui ne savent pas l'italien, le puissent lire de la manière qu'il est dans l'original.

<sup>71</sup> Richard Simon, *Lettres choisies*, Nouvelle édition, Amsterdam, Pierre Mortier, 1730, in-12°; Tome II, p.216 sq. Le 2 avril 1686, dans une lettre qu'il adresse à M. Seguret, curé de Lintot, dans le Pays de Caux où il réside parfois : " Il est vrai, Monsieur, que je vous ai parlé autrefois du projet d'une nouvelle Edition de l'Histoire de Frà-Paolo avec le contre-poison. J'y devois ajouter des Remarques sur plusieurs endroits malins de cet Auteur [Amelot] que beaucoup de personnes estiment trop. ... Pour revenir à Frà-Paolo, je vous dirai que ce qui me donna occasion de former le dessein dont vous avez lu le projet, fut un certain Breyé, Ecclésiastique, qui se disoit Docteur de Sorbonne & Archidiacre de Verdun. Ce Docteur qui se trouvoit souvent chez M. Justel, songeoit à faire imprimer séparément tout ce qui est de la Théologie dans l'Histoire de Frà-Paolo. Je ne pus m'empêcher de m'opposer à ce dessein qui me paroissoit plus propre à être exécuté par un Protestant que par un Théologien Catholique ".